

<b>UNION MONETAIRE</b>  <b>OUEST AFRICAINE</b>  -----	<b>UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE</b>  <b>OUEST AFRICAINE</b>  -----
---	---

***14<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE***  
***DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT***  
***ET DE GOUVERNEMENT***

**COMMUNIQUE FINAL**

*Bamako, 20 février 2010*

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie, en session ordinaire, le 20 février 2010 à Bamako, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, Président en exercice.

Etaient présents :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Docteur Boni YAYI, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso ;
- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur Malam Bacaï SANHÁ, Président de la République ;

- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Bohoun BOUABRE, représentant spécial de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République.

Ont pris part aux travaux de cette session, les membres du Conseil des Ministres de l'UEMOA présidé par Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de Guinée-Bissau, ainsi que :

- Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Examinant la situation politique dans l'Union, la Conférence s'est préoccupée du coup d'état militaire survenu au Niger, dans les heures qui ont précédé ses assises.

La Conférence a vivement condamné le renversement par la force du régime politique en place au Niger.

Elle a déploré les pertes en vies humaines enregistrées à l'occasion de ce coup de force et appelé à un prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel dans cet Etat membre de l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont également préoccupés de l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire.

Réaffirmant leur souci de préserver la paix dans ce pays et dans la sous-région, ils ont invité les responsables politiques ivoiriens au respect des engagements issus des Accords conclus sous l'égide de la communauté internationale, notamment l'Accord de Ouagadougou.

La Conférence a, dans le même esprit, lancé un appel aux acteurs politiques des pays de l'espace UEMOA appelés à connaître des élections en 2010, notamment le Togo, pour privilégier, au cours de ces périodes, l'intérêt général, la paix et la sécurité.

La Conférence a, en outre, adressé ses vives félicitations et ses encouragements à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, pour son engagement et ses actions déterminants dans la résolution de la crise ivoirienne et la facilitation du dialogue inter-togolais. Elle l'assure de son soutien à l'occasion des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la CEDEAO.

La Conférence a renouvelé ses félicitations à Son Excellence Monsieur Malam Bacai SANHÁ, pour son élection à la présidence de la République de Guinée-Bissau. Elle a salué la maturité de la classe politique et du peuple bissau-guinéens qui ont permis le déroulement d'élections libres et démocratiques et les a exhortés à maintenir ce climat de paix et de consensus, afin d'engager définitivement le pays sur la voie du développement. A cet égard, la Conférence a invité tous les partenaires techniques et financiers à apporter leur appui aux initiatives de développement de la Guinée-Bissau, en particulier le programme spécial d'appui technique et financier de l'Union à cet Etat.

Par ailleurs, la Conférence s'est félicitée de la célébration, en 2010, du cinquantenaire de l'indépendance de sept Etats membres de l'Union. Elle a souhaité que cet anniversaire soit mis à profit pour approfondir l'intégration régionale.

Examinant la situation économique, monétaire et financière de l'Union, la Conférence a noté que les Etats membres ont évolué, en 2009, dans un environnement marqué par la crise financière et économique internationale, qui a affecté négativement les performances économiques de l'Union.

La Conférence s'est félicitée de ce que l'Union a, globalement, bien résisté aux effets néfastes de la crise, en raison, notamment, des mesures de soutien mises en œuvre par les Organes et Institutions communautaires et l'ensemble des Etats membres.

Elle a relevé, en particulier, la mise en œuvre du programme d'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats, diligenté sur ses instructions et qui a permis de mobiliser et d'injecter dans l'économie régionale, plus de sept cents (700) milliards de francs CFA, à fin décembre 2009.

Elle a encouragé les Organes et Institutions communautaires, ainsi que les Etats, à poursuivre et à accélérer l'exécution des autres mesures arrêtées, en particulier celles relatives à la relance de la production agricole, à la résorption du déficit énergétique et à l'assainissement des finances publiques.

La Conférence a noté que les performances économiques de l'Union sont restées faibles, au cours des dernières années, au regard des impératifs de développement social et de lutte contre la pauvreté.

A cet égard, elle a instruit le Conseil des Ministres et les Organes et Institutions communautaires d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures idoines, en vue d'une accélération de la croissance économique dans l'Union.

La Conférence a déploré la résurgence des cas d'entraves au bon fonctionnement du marché commun. Elle a invité les Etats membres, en relation avec les Organes compétents de l'Union, à prendre les dispositions idoines, en vue de la consolidation de ce marché.

Elle a également marqué un intérêt particulier pour la réforme relative au traitement égalitaire des étudiants ressortissants de l'Union, dans les Universités et établissements d'enseignement publics de l'espace UEMOA. La Conférence a invité les Etats membres à procéder à l'application diligente de la Directive y relative et, d'une manière générale, de l'ensemble des réformes communautaires, en vue du renforcement des acquis du processus d'intégration régionale. La Conférence a, en outre, instruit la Commission de l'UEMOA d'assurer un suivi rapproché et rigoureux de la mise en œuvre des réformes communautaires.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté un projet d'Acte additionnel portant institution d'une Politique Commune du Tourisme au sein de l'UEMOA. Celle-ci vise à faire de l'espace communautaire, un marché régional intégré, attractif, accessible, offrant des produits touristiques diversifiés et compétitifs sur les marchés émetteurs.

La Conférence a instruit la Commission de procéder à la mise en œuvre diligente de cette politique, afin de faire de l'Union un pôle majeur de développement touristique en Afrique.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont invité les Etats membres à appliquer la reconnaissance mutuelle de leurs visas respectifs, étape devant conduire à l'avènement d'un visa unique de l'UEMOA en 2011.

La Conférence a relevé que les effets des changements climatiques, qui se sont traduits, notamment, par des inondations dans plusieurs pays de l'Union, ont constitué un facteur pénalisant de l'activité économique, en 2009.

Elle a, en conséquence, demandé au Conseil des Ministres et aux Organes et Institutions communautaires de mettre en place un mécanisme d'urgence de gestion des effets des calamités naturelles.

Au plan du financement de l'économie régionale, la Conférence a noté les actions conduites dans ce domaine, en particulier la mobilisation de financements importants au profit du développement agricole et du renforcement des infrastructures économiques, notamment les infrastructures routières et de facilitation des transports. Elle a également relevé les efforts réalisés en matière de diversification de la base productive dans les Etats membres de l'UEMOA et d'exécution des projets du Programme Economique Régional.

La Conférence a encouragé la mise en œuvre des mesures nécessaires au renforcement de la capacité de financement de l'Union, notamment, par une augmentation du capital social de la BOAD, afin de répondre aux besoins des Etats membres pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Rappelant l'importance de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) dans la résolution de la crise énergétique dans l'Union, la Conférence a noté que le dispositif institutionnel et financier, identifié en 2009, constitue une étape déterminante dans le processus de sa mise en œuvre.

Elle a donc instruit les Organes et Institutions de l'Union d'accélérer les différentes actions engagées, en vue de la mobilisation effective des ressources nécessaires au financement de cette Initiative.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris connaissance des entraves à l'environnement des affaires au sein de l'Union, en particulier les difficultés judiciaires rencontrées en matière de recouvrement de créances, par les établissements de crédits, et les risques de conflit entre les textes de l'Union en matière bancaire et financière, et d'autres normes relatives au droit des affaires.

Ils ont demandé au Conseil des Ministres et aux Organes et Institutions communautaires de prendre les mesures appropriées, en vue de la levée de ces contraintes, ainsi que pour une amélioration de l'environnement des

affaires dans l'Union, condition préalable à son attrait pour les investisseurs étrangers.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du relèvement du capital social minimum des établissements de crédit, décidée dans le cadre du renforcement de la solidité du système bancaire de l'Union. Ils ont instruit le Conseil des Ministres et la Banque Centrale de veiller au respect de l'échéance du 31 décembre 2010 fixée aux banques et établissements financiers pour se conformer à cette exigence.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Président de la BOAD, aux Présidents du Conseil Régional, de la Cour de Justice, de la Cour des Comptes, du Comité Interparlementaire et de la Chambre Consulaire Régionale, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de reconduire à la présidence en exercice de l'Union, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali.

La 15<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra à Bamako, en janvier 2011.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Sénégal et du Togo expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, au Gouvernement et au Peuple maliens, pour l'accueil chaleureux et fraternel, ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour à Bamako.

Fait à Bamako, le 20 février 2010

Pour la Conférence des Chefs d'Etat  
et de Gouvernement de l'UEMOA

Le Président en exercice,

**Amadou Toumani TOURE**